



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les créances et dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents (EFI)

Service producteur : Banque de France - DGS - Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises.

Opportunité : avis favorable émis le 8 avril 2011, par la Commission Système financier et financement de l'économie

Réunion du Comité du label du 19 octobre 2011 (formation Entreprises)

Cette enquête à l'initiative de la Banque de France, a pour objectif de fournir des estimations d'encours et de flux de créances et dettes financières détenues par des entreprises non financières résidentes auprès d'entreprises non résidentes afin de les intégrer dans la Balance des Paiements et la position extérieure de la France.

Une décomposition des postes entre encours détenus auprès d'entreprises affiliées et encours détenus auprès d'entreprises non affiliées est demandée. Ceci permettra de renseigner les lignes « investissements directs » et « autres investissements » de la balance des paiements et de la position extérieure de la France en conformité avec les dispositions du 6^{ème} manuel des Balances des Paiements du Fonds Monétaire International (FMI).

Le Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises est en charge de la réalisation de l'enquête, collecte et validation des données. Les données validées sont transmises au Service des Investissements Directs pour compilation et diffusion. Ces deux services sont rattachés à la Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles de la Direction Générale des Statistiques de la Banque de France.

L'enquête comporte deux volets : un volet trimestriel portant sur les entreprises non financières détenant des encours de créances et dettes financières sur des contreparties non résidentes d'un montant total supérieur à 50 millions d'euros, et un volet annuel complémentaire composé d'un échantillon d'entreprises détenant des encours et dettes financières supérieurs à 15 millions d'euros, tiré aléatoirement dans la base de sondage filtrée des entreprises interrogées trimestriellement.

Les volets trimestriel et annuel comprendront environ chacun 1 000 entreprises. L'échantillon annuel sera renouvelé au quart tous les ans.

Tous les secteurs d'activité, hormis ceux des administrations publiques, des activités financières, celles exercées par les ménages en tant qu'employeurs ou les activités extra-territoriales, font partie du champ de l'enquête.

Le début de la collecte trimestrielle débute chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre) portant sur les données d'encours à la fin du trimestre précédent. En ce qui concerne le volet annuel, la collecte démarre mi-janvier de chaque année.

L'ensemble du territoire français, y compris les DOM est couvert par l'enquête. La collecte s'effectuera via le site internet sécurisé de la Banque de France sur lequel un espace dédié à l'enquête sera accessible à l'aide d'identifiants et mots de passe communiqués par courrier adressé aux entreprises en début de campagne.

~~~

### **Recommandations émises par le Comité :**

Le Comité souhaiterait que le service vérifie la qualité du processus d'extrapolation trimestrielle concernant les petites entreprises et s'assure, dans la mesure du possible, que les hypothèses sous-jacentes à cette extrapolation demeurent pertinentes.

Le Comité propose au service de se mettre en relation avec la Direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee afin d'examiner quels échanges de données pourraient profiter utilement à la constitution des bases de sondage.

Le Comité suggère de mettre en œuvre des mesures assurant la stabilisation de l'échantillon trimestriel afin qu'une entreprise entrante puisse rester dans l'échantillon pendant une période à définir et que l'on évite ainsi les entrées-sorties trop nombreuses d'entreprises qui se trouveraient à la frontière du champ de cette strate.

Il demande au service d'être attentif à l'évolution du taux de réponse et, en particulier, il lui suggère d'étudier les caractéristiques et les profils des entreprises qui répondent à l'enquête seulement après les relances.

Dans le cadre des mesures issues des Assises de la simplification administrative, le Comité suggère au service d'utiliser le logo de la statistique publique afin de mieux identifier l'enquête et de concourir ainsi à l'amélioration du taux de réponse.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Enquête sur les créances et dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents (EFI) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <b>Ce label est valide pour les années 2012 à 2016</b> |
|--------------------------------------------------------|

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron